

REGLEMENT DU BELGIAN JUNIOR CIRCUIT

2023

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. GENERALITES | 2 |
| 2. CALENDRIER - CLUBS | 2 |
| 3. CATEGORIES - INSCRIPTIONS | 3 |
| 4. WILD CARDS | 3 |
| 5. DROITS D'INSCRIPTIONS | 4 |
| 6. REGLES SPORTIVES PARTICULIERES | 4 |
| 7. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES | 5 |
| 8. COACHING | 5 |
| 9. POINTS CIRCUIT - CLASSEMENTS | 6 |
| 10. INCENTIVES JOUEURS | 7 |
| 11. RECOMPENSES | 7 |

- Les règles applicables à toutes les compétitions A.F.T. et tous les tournois A.F.T. sont en vigueur.
- Les règles décrites ci-après sont des précisions spécifiques pour les tournois du B.J.C.

1. GENERALITES

Article 1

Le Belgian Junior Circuit est un circuit de plusieurs tournois, accessibles à certains jeunes (voir tableau à l'article 2) qui sont en ordre d'affiliation auprès de l'A.F.T. ou de T.V. Ce circuit est organisé suivant les règlements de la F.R.B.T., de l'A.F.T. et de T.V.

Les plaintes concernant cette compétition doivent être envoyées au siège social de la F.R.B.T., Galerie de la Porte Louise, 203 bte 3 à 1050 Bruxelles, au plus tard une semaine après la fin du dernier tournoi de la saison en cours.

2. CALENDRIER - CLUBS

Article 2

A chaque nouvelle saison, le calendrier des tournois est établi par les deux ligues.

Chaque ligue présélectionne les clubs susceptibles d'accueillir un tournoi.

Un cahier des charges est envoyé à ces clubs.

Chaque ligue établit ensuite sa sélection et en informe l'autre ligue.

Article 3

Un club organisateur qui ne respecte pas le cahier des charges et/ou le règlement du circuit, pourrait ne plus être présélectionné la saison suivante.

3. CATÉGORIES - INSCRIPTIONS

Article 4

Lors de chaque tournoi, selon la liste ci-dessous, les catégories organisées sont déterminées à l'avance et publiées au calendrier.

| Catégorie | Classements | Date de naissance |
|----------------------|--|-----------------------|
| JF -15 | A partir de 75 points | Nées en 2008 - 2009 |
| JG -15 | A partir de 70 points | Nés en 2008 - 2009 |
| JF -13 | A partir de 13.1 | Nées en 2010 - 2011 |
| JG -13 | A partir de 13.1 | Nés en 2010 - 2011 |
| JF -11 | 11.1 et 11.2 | Nées en 2012 |
| JG -11 | 11.1 | Nés en 2012 |
| JF -10 | 11.1, 11.2, 11.3 et 11.4 | Nées en 2013 |
| JG -10 | 11.1, 11.2 et 11.3 | Nés en 2013 |
| JF -9 | 9.1, 9.2, 9.3 et 9.4 | Nées en 2014 ou après |
| JG -9 | 9.1, 9.2 et 9.3 | Nés en 2014 ou après |
| Doubles JF et JG -15 | chaque joueur doit avoir un des classements de sa catégorie de simple. | Nés en 2008 - 2009 |
| Doubles JF et JG -13 | | Nés en 2010 - 2011 |
| Doubles JF et JG -11 | | Nés en 2012 |
| Doubles JF et JG -10 | | Nés en 2013 |
| Doubles JF et JG -9 | | Nés en 2014 ou après |

Chaque joueur doit jouer dans sa catégorie d'âge, à moins de bénéficier d'une wild card (voir article 4).

Les joueurs qui souhaitent s'inscrire en double, doivent s'inscrire par paire (avoir trouvé eux-mêmes un(e) partenaire).

Article 5

Lorsqu'un joueur s'inscrit à un nombre supérieur autorisé de catégories ou de compétitions (cfr le règlement applicable à toutes les compétitions, article 4), outre les sanctions déjà prévues, il perd les éventuels points/circuit obtenus cette semaine-là en B.J.C. et éventuellement ceux des autres circuits belges (Critérium, Belgian Circuit, etc ..)

NB : les catégories de double du B.J.C. ne sont pas prises en compte pour le nombre maximum de catégories autorisées.

4. WILD CARDS

Article 6

Chaque ligue dispose de 2 wild cards, par tournoi et par catégorie d'âge. Ces wild cards ne doivent pas nécessairement être attribuées.

Pour chacune des deux ligues, les wild cards sont déterminées par leurs membres respectifs du comité national juniors.

5. DROITS D'INSCRIPTIONS

Article 7

Le droit d'inscription par tournoi et par joueur est de :

- maximum 10 € pour les catégories de simples
- 5 € pour les catégories de doubles

6. REGLES SPORTIVES PARTICULIERES

Article 8

L'utilisation de terrains intérieurs est laissé à l'appréciation du juge arbitre.

Article 9

Le « no let » est appliqué en -11, - 13 et -15, en simple comme en double.

Article 10

Le « no Ad » est appliqué en -11, -13 et -15, uniquement pour les matchs de double.

Article 11

Le tirage au sort des têtes de série est effectué de la manière suivante :

- lors du 1^{er} tournoi : sur base du classement fédéral des jeunes.
A classement identique, on tient compte des points du dernier calcul de classement.
- dès la parution d'un classement du circuit, à classement fédéral identique, les têtes de série sont désignées sur base des « points circuit » du classement le plus récent.
Le jeune avec le nombre de « points circuit » le plus élevé, est placé devant les autres jeunes, et ainsi de suite pour tous les cas similaires.

Article 12

Le club organisateur doit prévoir, à sa charge :

- l'arbitrage des ½ finales et finales des catégories de simples
- l'arbitrage des finales des catégories de doubles.
- la présence d'un arbitre en stand-by.

En cas de non-respect, la fédération peut lui appliquer des amendes.

7. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article 13

Catégories Filles et Garçons - 11 ans

Terrain

- ✓ Longueur : 23,77 m
- ✓ Largeur : largeur du terrain de tennis (tant en simple qu'en double)
- ✓ Hauteur du filet : 91,4 cm

Balles

- ✓ Jaune (à pression normale)

Comptage des points

- ✓ Match en 2 sets gagnants, premier à 4 jeux, avec tie-break à 3/3 (1^{er} à 7 pts avec deux pts d'écart).

Pour les autres catégories, les règles techniques habituelles sont d'application.

8. COACHING

Article 14

Le coaching est autorisé aux conditions suivantes :

Pour les joueurs affiliés à l'A.F.T. : le coach doit au minimum avoir une des qualifications suivantes :

- Minimum « niveau 1 » ou « Initiateur » (renseigné comme tel sur le site de l'A.F.T.)
- Etre ou avoir été classé série A (national ou international)

Pour les joueurs affiliés à T.V. : le coach doit au minimum avoir une des qualifications suivantes :

- Diplôme « Instructeur B » (renseigné comme tel sur le site de T.V.)
- Etre ou avoir été classé série A (national ou international)

Le coaching est autorisé uniquement à partir du tableau final de chaque catégorie, en simples et en doubles, au changement de set (pas au changement de côté).

Avant le début d'un match, le coach doit obligatoirement se présenter au juge-arbitre de manière à recevoir un badge qu'il portera de façon visible durant tout le match.

Un même coach peut intervenir sur des matchs différents.

Par match, 1 seul coach est autorisé; il n'est donc pas possible de changer de coach en cours de match.

Un coach peut entrer ou quitter un terrain au cours d'un match, uniquement lors d'un changement de côté des joueurs.

9. POINTS CIRCUIT - CLASSEMENTS

Article 15

Afin d'assurer une publication rapide du classement du circuit, le dernier jour de chaque tournoi, le juge arbitre doit publier avant minuit, tous les résultats de son tournoi, via les programmes « Webclub » (A.F.T.) ou « Elite » (T.V.).

Un calcul combiné (simple + double) est établi pour chaque catégorie de simple de chaque tournoi, par le siège social de la FRBT.

A l'issue de chaque tournoi, le classement du circuit est publié.

Article 16

Par tournoi et par catégorie, à partir du tableau final (ou unique), les « points Circuit » suivants sont attribués :

| SIMPLE | A partir de 8 participants | 4 à 7 participants | 2 à 3 participants |
|-----------|----------------------------|--------------------|--------------------|
| Vainqueur | 20 | 12 | 8 |
| Finaliste | 16 | 8 | 4 |
| 1/2 final | 12 | 4 | |
| 1/4 final | 8 | | |
| 1/8 final | 4 | | |

| DOUBLE | A partir de 6 paires | Moins de 6 paires |
|-----------|----------------------|----------------------|
| | Point Circuit/joueur | Point Circuit/joueur |
| Vainqueur | 10 | 6 |
| Finaliste | 6 | 3 |
| 1/2 final | 3 | 1 |
| 1/4 final | 1 | 0 |

Article 17

Pour gagner des « points circuit », un joueur doit gagner au minimum un match.

Une victoire par W.O. (excusé ou non excusé) permet au joueur de gagner des « points circuit ».

Le joueur qui déclare ou est déclaré W.O. non excusé n'obtient pas de « point circuit » pour le tournoi en question.

Sur l'ensemble d'une saison, un joueur peut être déclaré 2 fois W.O. excusé sans conséquence pour ces « points circuit ». A partir du 3^{ème} W.O. excusé, tous les « points circuit » de la (des) semaine(s) en question sont immédiatement annulés.

Article 18

A l'issue de tous les tournois du Circuit, un classement final est établi pour chacune des catégories de simples (voir les articles 15 et 16).

Par catégorie, un certain nombre de jeunes sont qualifiés pour le championnat de Belgique 'Jeunes'.

Pour plus de précisions sur les critères de participation au championnat de Belgique 'jeunes', consulter le document " *Règlement du championnat de Belgique Jeunes*".

10. INCENTIVES JOUEURS**Article 19**

Pour les – 15 ans, lorsqu'une wild card est disponible pour un tournoi I.T.F. U18 grade 4 ou 5, elle sera attribuée en priorité aux vainqueurs d'un tournoi du B.J.C. et/ou du championnat de Belgique 'Jeunes'

Cette wild card sera attribuée par le Comité National Juniors, en concertation avec la ligue à laquelle le joueur est affilié.

Au cas où le(s) joueur(s) envisagé(s) peut(vent) déjà participer au tournoi envisagé, en concertation avec les Ligues, une wild card pourra être demandée au juge-arbitre d'un tournoi I.T.F. U18 d'un grade supérieur.

11. RECOMPENSES**Article 20**

Des coupes et/ou médailles récompensent les vainqueurs et finalistes.

Selon les possibilités, d'autres récompenses peuvent être offertes aux joueurs.